



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 48513

Texte de la question

M. Gerard Larrat attire l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur les suites reservees a la mission de l'IGAS, apres la devaluation du franc CFA de janvier 1994 qui a eu de graves consequences sur les salaires et retraites payes en francs CFA, qui ont vu leur valeur en franc baisser de moitie. Il semble necessaire que les conclusions de cette mission puissent etre debattues avec les representants des interesses afin qu'une solution claire et responsable puisse etre degagee pour l'avenir. A court terme, il est important que les retraites les plus modestes puissent continuer d'emarger au fonds de solidarite vieillesse, que tous les dossiers concernant l'allocation exceptionnelle puissent etre instruits - meme ceux refuses au motif de forclusion -, que cette allocation soit reconduite. Parallelement, il est indispensable d'evoquer ce dossier avec nos partenaires internationaux afin de favoriser la remise en ordre de leurs systemes de retraites et le respect de leurs engagements. C'est pourquoi il lui demande, concretement, quelles mesures il envisage afin de repondre rapidement aux attentes des interesses, notamment des personnes retirees qui ont dument cotise.

Texte de la réponse

Des la devaluation du franc CFA, l'AFAGO, association des anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale, a appele l'attention du ministere de la cooperation sur la situation des Francais qui, ayant accompli tout ou partie de leur carriere en Afrique, ont des difficultes d'une part pour percevoir les pensions de retraite qui leur sont dues par les caisses locales de protection sociale, d'autre part pour compenser la baisse de revenus consecutive au changement de parite. Tres rapidement apres le reajustement monetaire du franc CFA, et suite a ces interventions, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour en compenser, au moins partiellement, les effets a l'egard des ressortissants francais pensionnes des regimes de securite sociale africains confrontes a des difficultes economiques particulieres. En dehors de certains dossiers, bien repertories et en nombre limite, c'est aujourd'hui chose faite. Par ailleurs, M. le Premier ministre a confie a une mission tripartite d'evaluation (inspection generale des affaires sociales, ministere des affaires etrangeres, ministere de la cooperation) le soin de faire le point sur les problemes rencontres par les retraites et futurs retraites francais ayant cotise ou cotisant aux organismes africains. Cette mission, dirigee par l'IGAS (M. Leroy), s'est rendue dans six pays : Gabon, Cote d'Ivoire, Senegal, Congo, Mali et Cameroun et son rapport a ete remis a M. le Premier ministre et aux ministres concernes. Les conclusions a tirer de ce rapport ont fait l'objet d'une concertation interministerielle qui a permis de retenir une partie des propositions avancees. En ce qui concerne les eventuels beneficiaires de la mesure exceptionnelle decidee en 1994, quelques dossiers etaient en souffrance, etant notamment arrives hors delai. Sans remettre en cause les principes arretes a l'epoque, ces dossiers devraient, dans les prochaines semaines, etre examines en ne tenant pas compte de la date limite. A moyen terme, il convient d'agir sur differents registres afin de securiser au maximum les droits de nos compatriotes sans que ceci se traduise par une charge supplementaire sur le regime general de la securite sociale. Devrait donc etre mise en place la centralisation des retraites ayant cotise en Afrique a partir des informations provenant des caisses francaises et des caisses africaines. Ceci permettra de mieux connaitre l'ampleur du probleme et d'intervenir aupres de nos partenaires avec plus d'efficacite. Afin de realiser une

totalisation des cotisations (prise en compte des années travaillées en Afrique dans le calcul des pensions), la réflexion sera poursuivie pour faciliter la fourniture des documents nécessaires par les anciens cotisants des caisses africaines. M. le ministre du travail et des affaires sociales devrait écrire à ses homologues africains pour les sensibiliser au problème des retraites français et cette question est d'ores et déjà systématiquement abordée lors des déplacements ministériels en Afrique. Enfin une aide à la reorganisation des caisses de retraite africaines sera proposée à nos partenaires, qui complètera l'action initiée dans le cadre de la CIPRES. Parallèlement les personnes actuellement en activité seront systématiquement encouragées à souscrire une assurance volontaire, dès lors que, dans les pays concernés, la remise en ordre des systèmes africains de retraite constitue une tâche difficile et certainement longue. Certes, ces mesures ne résoudront pas l'ensemble des problèmes mais elles sont une étape dans la voie d'une amélioration de la situation de nos compatriotes ayant cotisé à des caisses de retraite africaines.

Données clés

Auteur : [M. Larrat Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48513

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 754

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1068